

Appel d'offres pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du projet Femmes & coquillages - Développement durable de filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles dans le Delta du Saloum et en Casamance (Sénégal)

*Convention n° : AFD CSN1818 01 K
Janvier 2025-Décembre 2027*

Novembre 2025

I. OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRES

ICD-Afrique souhaite obtenir une évaluation à mi-parcours puis une évaluation finale du projet Femmes & coquillages - Développement durable de filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles dans le Delta du Saloum et en Casamance (Sénégal) aux fins d'aide à la décision.

II. CONTEXTE

2.1 Présentation d'ICD-Afrique

ICD-Afrique est une ONG créée par des scientifiques, des enseignants et des professionnels du développement rural intégré pour soutenir, dans une démarche solidaire et citoyenne, la mise en œuvre de projets de coopération et de développement en Afrique. ICD est actuellement présent au Sénégal, au Bénin, en Tunisie et en Algérie. Ses domaines d'activités sont la Coopération, aide au développement et aménagement du territoire, les Voyages Solidaires et les Chantiers de jeunes et volontariat. Les objectifs principaux sont :

- ✓ Favoriser le développement économique local et la création d'emplois : agriculture, maraîchage, pastoralisme, tourisme solidaire, artisanat, micro- finance, ...
- ✓ Améliorer des services à la population et l'accès aux nécessités de base : éducation et formation, santé, accès à l'eau, gestion des déchets, ...

2.2 Résumé de l'intervention

L'étude préalable qu'ICD-Afrique a réalisée au Sine Saloum et en Casamance a permis d'identifier trois problématiques liées à la pression anthropique et aux conséquences des mutations environnementales :

- Épuisement progressif des ressources naturelles de coquillages et fragilisation de la mangrove
- Conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants qui les accompagnent
- Absence de sécurité alimentaire et revenus faibles ne permettant pas toujours de subvenir aux besoins des familles

En concertation avec les bénéficiaires, à savoir huit (14) Groupements d'Intérêt Economique féminins rassemblant 2000 femmes regroupées au sein de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dans les communes de Palmarin, Dionewar, Toubacouta, Oussouye et Ziguinchor. Les bénéficiaires indirects sont les familles et proches de ces femmes. On estime donc à près de 25 000 le nombre de bénéficiaires totaux du projet (direct et indirect).

Le projet s'attachera à répondre à ces trois problématiques en accompagnant ces femmes dans le développement d'une activité de conchyliculture et d'ostréiculture (les coquillages étant jusqu'à présent collectés dans le milieu naturel et non pas cultivés) et en contribuant à diversifier leur activité grâce à la production de miel de mangrove très prisé au Sénégal, à la pisciculture et aux maraichages.

2.3 Présentation des interventions



Présentation du projet :

Principaux enjeux / défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Le projet répond à trois problématiques majeures identifiées : l'épuisement progressif des ressources naturelles en coquillages et en bois vert de mangrove, les conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants qui les accompagnent, et l'absence de sécurité alimentaire. Les caractéristiques sociales et écologiques étant similaires dans le Delta du Saloum et en Casamance, le projet sera développé auprès de groupements féminins dans les zones rurales de ces deux régions. Par ailleurs, la collecte et la vente des coquillages est un secteur réservé aux femmes dans la région, mais l'esprit entrepreneurial n'est pas valorisé, et les revenus issus de ces activités sont aléatoires, ne permettant pas toujours de subvenir aux besoins des familles.

Les groupements de femmes impliqués lors des phases précédentes ont fait le constat d'une amélioration de leurs revenus, de leurs conditions de travail et de leur capacité de leadership. L'action vise la diffusion d'un modèle entrepreneurial innovant qui renforce les capacités des jeunes et des femmes constitués en Groupements d'Intérêts Économiques.

Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :

Présent depuis 20 ans au Sénégal, ICD-Afrique possède une expérience solide en conduite de projets communautaires, une connaissance contextuelle approfondie et a ainsi tissé des relations constructives avec les populations et autorités locales. ICD-Afrique s'appuie sur ses antennes locales (quatre au Sénégal, dont une dans le Delta du Saloum à Palmarin et une en Casamance à Ziguinchor) pour assurer la réussite et la pérennité des projets mis en œuvre. Il dispose sur les territoires de projets, d'un personnel qualifié et pluridisciplinaire pouvant apporter l'expertise technique et les compétences d'animation et de gestion requises. De plus, l'équipe a acquis un savoir-faire en accompagnement de groupements féminins et une connaissance du terrain d'intervention au cours des deux premières phases du projet. Les partenaires techniques apporteront leur expertise en suivi écologique dans la mise en œuvre du projet qui se déroulera au cœur d'aires marines protégées et du parc national du Delta du Saloum. Enfin, AGADA est le partenaire technique d'ICD-Afrique dans la région de Ziguinchor. Sa connaissance contextuelle du terrain d'intervention et des partenaires locaux (AMP, Groupements féminins etc.) sont des atouts pour la bonne

conduite du projet.

Historique et genèse du projet :

Ce projet est l'aboutissement des deux premières phases qui ont été un succès dans l'amélioration des conditions de production des filières conchylicoles, ostréicoles et apicoles (dotation en équipements, construction d'infrastructures, formation à la conchyliculture, à l'ostréiculture et à l'apiculture, à la transformation des produits halieutiques ou encore à la commercialisation et à la gestion financière). La production a augmenté en qualité et en quantité, tout en diminuant la pression sur le bois vert de mangrove et sur les coquillages, et en assurant de meilleures conditions de travail aux femmes. Face aux besoins exprimés des bénéficiaires, le projet a été reconduit auprès des mêmes groupements féminins en y intégrant la diversification des activités génératrices de revenus et la multiplication des circuits de commercialisation existants. Le projet sera étendu à d'autres zones du Delta du Saloum et de la Casamance qui présentent les mêmes biotopes et les mêmes caractéristiques sociales, afin de répliquer les résultats des phases précédentes à de nouveaux groupements féminins.

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

- ✓ Conservation des ressources naturelles : réduction mesurable de la pression sur les ressources naturelles en coquillages et en bois vert de mangrove, avec des indicateurs de durabilité accrus dans les filières conchylicoles, ostréicoles, et apicoles ; promotion de pratiques de production respectueuses de l'environnement, contribuant à la préservation à long terme des écosystèmes locaux
- ✓ Conditions de travail améliorées : Baisse significative des incidents liés aux conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants, mesurée à travers des statistiques d'accidents du travail
- ✓ Sécurité Alimentaire Renforcée : Accroissement mesurable de la production alimentaire grâce à la diversification des activités génératrices de revenus, avec des indicateurs de sécurité alimentaire améliorés ; Autonomisation économique des femmes, favorisant une meilleure gestion des ressources alimentaires.
- ✓ Valorisation de l'Entrepreneuriat Féminin : Augmentation du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, évaluée par des indicateurs tels que la création

d'entreprises et la croissance des revenus des entrepreneuses ; Changement positif dans la perception de l'entrepreneuriat féminin, avec une reconnaissance accrue de la contribution des femmes au développement économique.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :

Renforcer et consolider les filières conchylicole, ostréicole et apicole sur le long terme, tout en étendant de manière stratégique le projet à d'autres zones du Delta du Saloum et de la Casamance.

Résultats 1.1: Méthodes de production durable ; intégrant les leçons apprises par les femmes des anciens villages, sont maintenues de manière constante, favorisant la production durable de coquillages, d'abeilles et d'huîtres dans les communautés existantes

Activités : Accompagner les femmes dans la gestion de leurs activités de production ; Augmenter la capacité de production des parcs ostréicole ; Mettre en place des partenariats avec des acteurs locaux pour faciliter la vente des produits halieutiques ; Intégrer les structures mixtes des jeunes dans la production apiculture avec les GIES bénéficiaires.

Indicateurs de réalisation : Atteindre un taux de maintien de 50% des méthodes de production durable parmi les femmes bénéficiaires d'ici la fin de la troisième année.

Résultats 1.2 : Les nouvelles formations dispensées aux GIES des nouveaux villages aboutissent à la mise en place réussie d'activités de production durable de coquillages, d'abeilles et d'huîtres.

Activités : Organisation de visites d'échanges entre les nouveaux et les premiers bénéficiaires ; Formations sur les techniques de cultures d'huîtres et l'apiculture par les formatrices ; Organisation de campagnes de sensibilisation

Indicateurs de réalisation : voir au moins 10 initiatives de production durable émergées d'ici la fin de la troisième année

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :

Diversifier les sources de revenus des femmes en introduisant des activités complémentaires telles que le maraîchage, la pisciculture et l'agroforesterie

Résultats 2.1: Les nouvelles formations dispensées aux femmes des nouveaux villages aboutissent à la mise en place réussie d'activités de production durable de coquillages,

d'abeilles et d'huîtres.

Activités : Formation technique continue ; Créer ou adapter des manuels pratiques ; Échange de bonnes pratiques.

Indicateurs de réalisation : Atteindre un taux d'adoption de 70% après la première phase et maintenir ou dépasser ce niveau pour les phases suivantes.

Résultats 2.2 : Les infrastructures de production (jardins maraîchers et agroforestiers et étangs de pisciculture) sont mises en place pour les femmes.

Activités : Conception et planification des infrastructures ; Acquisition des matériaux et équipements nécessaires ; Formation à la gestion des infrastructures.

Indicateurs de réalisation : Avoir toutes les infrastructures fonctionnelles à 100% à la fin de la troisième année.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :

Améliorer les circuits de commercialisation et de communication des produits des femmes

Résultats 3.1 : Les circuits de commercialisation des produits des femmes sont renforcés.

Activités : Réaliser une étude approfondie du marché local ; Formation à la gestion commerciale ; Création de partenariats locaux.

Résultats 3.2 : Les moyens de communication pour les femmes sont améliorés.

Activités : Formation en communication ; Développement de supports de communication ; Accès à des technologies de communication

Indicateurs de réalisation : Atteindre une augmentation d'au moins 30% de la visibilité en ligne après la première année. Réaliser des évaluations régulières et atteindre une amélioration d'au moins 20% des compétences en communication après la première année.

<p>Les bénéficiaires directs sont des femmes organisées en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui s'activent à la collecte et/ou à la transformation de coquillages. En plus des 2 000 femmes des huit villages encadrés depuis la première</p>
--

Groupes cibles	phase, 425 femmes des six nouveaux villages vont venir bénéficier directement du projet. Ce qui fait au total 14 GIE qui comptent 2 400 femmes retirant directement des revenus de l'activité au profit de 28 800 bénéficiaires indirects au total. Ces bénéficiaires indirects font référence à la famille des femmes, selon l'ANSD chaque femme possède en moyenne un cercle familial de 12 personnes en milieu rural.	
Durée totale du projet	3 ans (Janvier 2025 à Décembre 2027)	
Coût total du projet	843 613 €	100 %
Participation de l'AFD sollicitée	357 000 €	42 %

III. TERMES DE REFERENCE DE LA PRESTATION

3.1 Objectifs de l'évaluation

Le projet, d'un montant total de 843 616 euros, cofinancé par l'AFD à hauteur de 357 000 euros, est mis en œuvre depuis le 01 janvier 2025 et devra prendre fin le 31 décembre 2027. Il convient de mesurer les progrès accomplis pour avoir un niveau d'appréciation de la performance globale du projet. Il s'agit de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière d'atteinte des résultats, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Cette évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons apprises de l'expérience dans le processus de décision des parties prenantes au projet « Femmes et Coquillages ».

L'évaluation, conformément à l'article 7.1 de la Convention de Partenariat et de Financement AFD CSN1818 01 K signé le 26/11/2024, se fera en deux étapes, à mi-parcours et à la fin du projet. Elle fournira à l'AFD les informations suffisantes pour :

- ✓ Apprécier globalement et de manière indépendante les résultats du projet en s'attachant plus particulièrement à l'impact et l'efficacité des actions menées par rapport aux objectifs visés,
- ✓ Tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques quant à la poursuite du projet.

Plus spécifiquement, l'évaluation servira à :

- ✓ Evaluer l'impact des résultats obtenus notamment sur l'aspect économique, social et environnemental.
- ✓ Evaluer la participation des bénéficiaires au projet et leur appropriation.
- ✓ Evaluer, dans le cadre des activités de commercialisation, la prise en compte de la limitation des pertes/gaspillage et les actions de valorisation des produits
- ✓ Evaluer la stratégie partenariale du porteur de projet et sa relation avec les différents acteurs (partenaires d'exécution, partenaires institutionnels) ;

- ✓ Evaluer le système de suivi opérationnel et financier mis en place par ICD- Afrique ;
- ✓ Evaluer la stratégie de recherche de partenaires financiers et les besoins éventuels d'assistance technique externe ;
- ✓ Evaluer la durabilité du Projet ;
- ✓ Évaluer le potentiel et les pratiques de valorisation des sous-produits issus des activités conchylicoles, notamment les coquilles, en lien avec les enjeux environnementaux et économiques
- ✓ Analyser les synergies entre les activités de maraîchage, d'agroforesterie et les pratiques agroécologiques mises en œuvre, ainsi que leur contribution à la durabilité environnementale et à la sécurité alimentaire

L'évaluation devra aboutir à une analyse quantitative et qualitative des données recueillies qui mettent en relief la qualité du programme et son impact sur les bénéficiaires et l'environnement local. L'évaluation permettra d'apprécier les performances, de capitaliser sur les points forts et faibles et d'identifier les mesures correctives à apporter pour mieux orienter les activités du projet vers l'atteinte des objectifs.

Pour les parties prenantes, l'évaluation abordera les critères CAD suivants :

- ✓ la pertinence de l'objectif et des résultats attendus par rapport à la situation des groupes cibles ;
- ✓ la cohérence de l'identification et de la sélection des groupes cibles ;
- ✓ l'efficacité des moyens mis-en-œuvre ;
- ✓ la durabilité des résultats du programme.

Plus spécifiques concernant l'évaluation à mi-parcours, il s'agira de déterminer et d'analyser les résultats obtenus à ce jour et leur corrélation avec les indicateurs attendus. Une rencontre sera organisée et devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons apprises de l'expérience dans le processus de décision des parties prenantes au projet.

Il s'agit :

- de partager les indicateurs attendus du projet
- d'identifier et d'analyser les résultats atteints
- d'identifier les difficultés rencontrées ainsi que les propositions de solutions prévues
- d'apprécier la qualité et l'efficacité de la gestion et du suivi du projet ;
- de formuler des recommandations ainsi que les mesures nécessaires à leur application pour la suite du projet

L'évaluation portera également une attention spécifique à :

- L'analyse des opportunités de **valorisation des sous-produits issus des activités conchylicoles**, notamment les coquilles, en tant que levier d'économie circulaire, de réduction des impacts environnementaux et de diversification des revenus des bénéficiaires ;
- L'examen approfondi des **liens entre les activités de maraîchage, d'agroforesterie et les pratiques agroécologiques**, en analysant leur contribution à la durabilité des systèmes de production, à la sécurité alimentaire et à la résilience des communautés face aux changements environnementaux.

3.2 Méthodologie indicative

Prévue sur deux phases, la composante à mi-parcours de l'évaluation sera organisée sous format d'atelier de 02 jours. Des groupes de travail seront organisés ainsi que des entretiens semi-directifs auprès des bénéficiaires et de l'équipe de gestion. Une restitution des résultats des informations collectées suivie de la plénière clôturera les travaux. Un rapport devra être fourni avec des recommandations conformément au calendrier prévu.

Nonobstant cette précision, le cadre général du travail devra être marqué les étapes suivantes :
En complément des approches prévues, l'évaluation inclura :

- L'analyse des flux de production et de transformation des coquillages afin d'identifier les volumes de sous-produits générés et leurs modes de gestion ;
- Des observations de terrain sur les sites de transformation et de maraîchage ;
- Des études de cas illustrant des pratiques innovantes en matière de valorisation des coquilles et d'agroécologie ;
- Une analyse comparative des pratiques agricoles (conventionnelles vs agroécologiques le cas échéant) ;
- Des entretiens ciblés avec les bénéficiaires sur les pratiques de fertilisation, de gestion des déchets et d'intégration des activités.

3.2.1 Revue documentaire

Les documents suivants seront mis à disposition :

- le programme triennal du projet FC (2025-2027)
- l'évaluation finale du programme triennal FC1 et FC2 'financés par la DCI Monaco)
- les rapports trimestriels de suivi des activités
- le rapport de la Tranche 1 et tout autre rapport disponible pourra être communiqué
- Convention de Partenariat et de Financement du projet conclue entre l'AFD et ICD-Afrique, signée en novembre 2024 et ses annexes.
- Tout autre document jugé pertinent pour la réalisation de cette évaluation

Note : le / la consultant(e) doit repérer et obtenir tout autre document dont l'analyse pourrait être utile, à l'occasion de ses entretiens avec les parties prenantes qui sont ou ont été associées à la conception, à la gestion et à la supervision du projet

3.2.2 Acteurs / actrices et public concernés

Les destinataires de l'évaluation sont les équipes d'ICD-Afrique en France et au Sénégal et de l'AFD en charge du dossier et de tous bailleurs financeurs du projet.

3.2.3 Types d'outils

- Récolte de données par entretiens semi-directifs auprès d'un **échantillon représentatif** des bénéficiaires
- Autres critères d'échantillonnage à définir (genre, niveau de réussite/d'implication vis-à-vis du programme (à voir avec les agents de terrain)
- Entretien avec le personnel d'ICD-Afrique
- Entretien avec l'AFD et les autres bailleurs

3.2.4 Plan de travail proposé

- Documentation sur le projet, le contexte d'interventions et entretiens avec ICD-Afrique afin d'affiner les hypothèses et la méthodologie.
- Présentation d'un rapport initial de démarrage
- Exposé de la mission aux parties prenantes sur le terrain, explication des objectifs.
- Définition des échantillons
- Entretiens de terrain.
- Réunion de travail avec ICD-Afrique
- Rédaction d'un pré-rapport synthétique.
- Atelier de restitution aux acteurs locaux concernés en langue locale avec des outils didactiques adaptés.
- Présentation et discussion du rapport d'évaluation avec ICD-Afrique
- Livraison du rapport final d'évaluation.

3.2.4 Rapports – livrables attendus

La langue des livrables attendus est le français.

- Rapport de démarrage / cadrage de la mission
- Pré-rapport
- Rapport final d'évaluation

Ces documents doivent être envoyés par mail à ICD-Afrique.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES POUR L'EVALUATEUR/TRICE

L'évaluation pourra être conduite par une équipe ou un/une consultant(e). Les spécialisations ci-après « développement local, renforcement des capacités locales, expérience de l'évaluation, animation d'ateliers, recherche participative, compétence en matière d'égalité entre hommes et femmes, analyse économique, environnement des affaires, etc. » sont souhaitées ainsi qu'une connaissance de la zone d'intervention.

V. CALENDRIER INDICATIF

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée entre 20 et 30 jours-homme/femme. L'offre technique et financière sera transmise par e-mail au plus tard le 05/05/2026 L'attribution du contrat se fera le 10 mai 2026.

L'expert/e conviendra d'un calendrier de travail avec l'équipe d'ICD-Afrique. Il /elle assurera une évaluation à mi-parcours (Tranche 1 avant fin juin 2026) avec

transmission du rapport au plus tard le 30 juin. L'évaluation finale (Tranche 1 et 2 avant fin Décembre 2027). Le rapport final sera transmis au plus tard le 15 décembre 2027.

VII. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Pour l'offre technique et financière, l'évaluateur ou l'équipe d'évaluateurs devra fournir en un seul document :

- Une note de compréhension des termes de références (max 2 pages)
- Une note méthodologique (max 5 pages)
- Un CV des consultants
- Le calendrier prévisionnel d'intervention
- Une estimation des charges en jour/homme
- Une offre financière ne dépassant pas 8000 euros soit 5 247 656 FCFA TTC : Budget global (Hors Taxe et TTC) et Budget détaillé (honoraires, indemnités journalières, transports, etc...)

Les offres sont à envoyer par e-mail pour le 05 mai 2026 au plus tard aux adresses suivantes :
 Henri DALBIES : henri.dalbies@gmail.com Kadidja Diop : kdiop.icdafrique@gmail.com
 Modou Balla Faye : modouballa@gmail.com

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivantes :

Critères d'évaluation	Notation
Qualifications	30
Expériences en évaluation des projets	30
Expériences en prestations similaires	40
Total	100

VIII. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le ou la consultant/te vérifiera, analysera et appréciera avec soin les **cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact**. La liste de ces points ne se veut pas exhaustive.

L'évaluation finale appréciera la viabilité institutionnelle, technique et financière du projet.
 Les tâches suivantes sont attendues :

- ✓ Se familiariser entièrement avec le projet avant le début des travaux (les objectifs, les réalisations, les phases précédentes y compris leurs activités, les réalisations, les problèmes, le calendrier budgétaire, le contexte ;
- ✓ En consultation avec le Coordonnateur du projet, déterminer la meilleure façon de procéder à l'évaluation, la façon d'y associer les partenaires de mise en œuvre, le personnel du projet et les acteurs à la base, d'arrêter le calendrier des travaux sur le terrain et de la rédaction du rapport, et la suite à donner aux conclusions ;
- ✓ S'entendre avec les responsables du projet sur la méthodologie de l'examen concernant :



- le niveau de participation pour la gestion du processus, la collecte des données, l'analyse des données, la formulation de conclusions/présentation de recommandations et les réactions aux conclusions provisoires,
- la méthode à suivre (chronologie des ateliers, séminaires, entretiens, questionnaires, techniques participatives, etc.).
- S'entendre sur l'objet de l'évaluation, par exemple la pertinence du projet par rapport aux priorités et besoins locaux de développement, la clarté et le réalisme des objectifs du projet (y compris des valeurs cibles), les perspectives de durabilité, la qualité et le bien-fondé de la stratégie du projet (y compris la cohérence logique), la clarté des hypothèses et les risques, la qualité des relations externes, le rapport coût-efficacité et la qualité des processus participatifs et de l'appui au renforcement des organisations locales
- Apprécier l'efficacité de l'organisation et de la gestion du projet sur le plan de sa dimension et de la composition, de son organisation, de la gestion du personnel, des qualifications du personnel local et des consultants, des rapports, de l'efficacité du système de suivi-évaluation (en définissant des indicateurs de performance et en recueillant et analysant les données de suivi sur l'avancement du projet) et de la suite donnée aux réactions des bénéficiaires aux interventions du projet
- Apprécier la pertinence et l'efficacité de l'assistance technique et de la formation donnée aux acteurs à la base et au personnel par rapport aux objectifs fixés, et la mesure dans laquelle ceux-ci ont été assignés d'après l'évaluation des besoins et ont été examinés par la suite afin de déterminer leur impact
- Déterminer quels facteurs et contraintes ont influencé la mise en œuvre du projet, notamment aux plans techniques, de gestion, d'organisation, institutionnel et de politique socioéconomique, en plus des autres facteurs externes non prévus lors de la conception du projet
- Apprécier les résultats et l'impact du projet en termes de développement, sur la base des effets observés et prévisibles du projet pour les acteurs à la base, les institutions pertinentes et au-delà. Il s'agit notamment des avantages perceptibles retirés par les bénéficiaires – y compris la diversification de leurs moyens de subsistance et le renforcement des capacités – en importance et en étendue et en termes d'égalité entre femmes et hommes, de participation des acteurs à la base et d'intégration environnementale.
- Apprécier : (1) la qualité du partenariat entre ICD-Afrique et ses partenaires sur le terrain (associations locales); (2) le renforcement de capacités des GIE appuyés ; (3) la collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.
- Apprécier la qualité des processus de capitalisation et des livrables associés ainsi que des productions de connaissances générées par le projet.
- Apprécier les progrès réalisés pour intégrer les enjeux de genre lors de cette deuxième phase.
- Fournir un ensemble clair d'enseignements tirés de l'expérience, qui puissent être mis à profit dans la suite du projet

IX. PRESENTATION ET STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

Le rapport final ne doit pas dépasser 50 pages.

9.1 La page de couverture du rapport portera la mention suivante :

«La présente évaluation, financée et guidée par ICD-Afrique, est présentée par [nom de la société/consultant/e]»

9.2 Les principaux points du rapport d'évaluation sont les suivants:

a) Résumé

Rédigé de manière condensée, précise et exhaustive, le résumé constitue un élément essentiel du rapport. Il doit être court (pas plus de cinq pages), se concentrer principalement sur l'objet principal ou les points essentiels de l'évaluation, décrire les principaux points analytiques et exposer clairement les grandes conclusions, les enseignements tirés et les recommandations spécifiques.

b) Introduction

L'introduction contient une description du projet/programme et de l'évaluation et fournit au lecteur suffisamment d'explications sur la méthode suivie pour lui permettre d'apprécier la crédibilité des conclusions et d'avoir connaissance des éventuelles limites ou faiblesses de l'exercice.

c) Analyse

1) Pertinence

Mesure dans laquelle les objectifs de l'action de développement (projets/programme) correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales et aux politiques des partenaires et de l'AFD.

L'analyse sera complétée par une appréciation de la cohérence interne (concordance des moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) et externe du projet (concordance avec les actions entreprises par d'autres acteurs).

2) Efficacité

Le critère d'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet ainsi que ses éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs). Elle inclut une comparaison des résultats attendus et effectifs, ainsi qu'une analyse des écarts constatés.

3) Efficience

Le critère d'efficience mesure le lien entre les différentes activités, les ressources disponibles et les résultats escomptés. L'évaluation doit permettre d'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût, et d'analyser les éventuels retards et dépassements.

4) Impact

L'impact juge les retombées de l'action. Il s'agira d'analyser les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, ainsi que les perspectives d'effets de plus long terme (contribution au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres, ...).

5) Viabilité/Durabilité

Le critère de viabilité permet de déterminer si les résultats positifs du projet et le flux des avantages sont susceptibles de se poursuivre après la fin des financements externes. L'évaluation finale appréciera la viabilité institutionnelle, technique et financière du projet.

d) Conclusions et recommandations 1 Conclusions

La partie du rapport consacrée aux conclusions ne présente pas seulement les réussites constatées, mais aussi les points appelant une réflexion sur d'éventuelles modifications ou un changement d'orientation de l'action. Le/La consultant(e) présente ses conclusions de manière équilibrée, sans favoriser systématiquement les conclusions positives ou négatives.

2 Recommandations

Les recommandations visent à améliorer ou à réformer le projet/programme dans le cadre du cycle en cours, ou à préparer l'élaboration d'une nouvelle action lors du cycle suivant. La valeur finale d'une évaluation dépend de la qualité et de la crédibilité des recommandations proposées. Les recommandations doivent donc être aussi réalistes, opérationnelles et pragmatiques que possible.

Elles peuvent concerner les aspects politiques, organisationnels et opérationnels tant pour les partenaires locaux que pour l'AFD, les conditions préalables susceptibles d'être attachées aux décisions de financement relatives à des projets similaires, et des questions générales résultant de l'évaluation en matière de politiques, de technologies, d'outils, de développement institutionnel, ainsi que de stratégies régionales, nationales, ou sectorielles.

9.3 Annexes du rapport

Le rapport doit comporter les annexes suivantes :

- les termes de référence de l'évaluation,
- le nom des évaluateurs/trices et de leurs sociétés (CV),
- le plan de travail,
- la carte de la zone géographique couverte par le projet,
- la liste des personnes/organisations consultées,
- une bibliographie incluant les sources Internet.